

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

35^e SESSION

Vendredi, 24 juillet 2020, en ligne, 16h00 – 17h30 (Paris, GMT + 2)

Point 1.2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2019

[La session a débuté à 9 heures 48]

Discours de bienvenue

Suay Aksoy, présidente de l'ICOM et de l'assemblée générale extraordinaire

La présidente de l'ICOM, Suay Aksoy, a ouvert cette assemblée générale extraordinaire de l'ICOM en souhaitant la bienvenue aux participants. Pendant son discours d'ouverture, elle a souligné que la nécessité de développer une nouvelle définition du musée avait été exprimée lors de la précédente conférence générale, à Milan. Depuis, le conseil d'administration s'est attelé à soutenir le processus d'adoption d'une nouvelle définition du musée, plus pertinente. Le Comité permanent pour la définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP) avait été créé dans ce but.

La présidente a décrit le processus ayant mené à la publication de la proposition actuelle, en précisant que le conseil d'administration avait pris sa décision finale en suivant un procédé strict et une méthodologie prédéfinie. La définition proposée avait été choisie parmi une sélection finale de cinq textes et sera soumise au vote de l'assemblée. Elle a indiqué que l'intention et l'objectif du conseil d'administration avaient toujours été d'inviter l'ensemble des membres à débattre de la définition. Elle a rappelé aux participants que si cette version définitive devait être adoptée elle serait intégrée aux statuts de l'ICOM. Si elle devait être rejetée, les débats se poursuivraient, de façon à finir par atteindre un consensus.

Le quorum a été atteint à 10 heures 08.

Point 1. Ordre du jour

1/ Approbation de l'ordre du jour (ICOM/2019/AGE/1)

La présidente a présenté l'ordre du jour et fait remarquer qu'un seul point était à l'ordre du jour : le vote sur la proposition de définition du musée. Elle a rappelé aux participants qu'une majorité des deux tiers était nécessaire pour adopter la définition proposée et que le vote n'aurait lieu qu'une fois le quorum atteint.

Une fois le quorum atteint, la présidente a remercié l'assemblée, qui a alors procédé au vote sur l'adoption de l'ordre du jour. Les résultats étaient les suivants :

Pour	Contre	Abstention	N'a pas voté
449	79	7	26
80,04 %	14,08 %	1,25 %	4,63 %

L'ordre du jour a été adopté à 80,04 % des voix.

Le vote s'est terminé à 10 heures 55. En raison du retard pris, la présidente a annoncé que l'assemblée générale extraordinaire serait prolongée d'une heure.

2/ Révision des statuts de l'ICOM (ICOM/2019/AGE/2)

La présidente a indiqué que l'objectif de cette assemblée générale extraordinaire était d'inviter tous les membres de l'ICOM à débattre de la proposition de définition du musée, puis de voter. Comme expliqué précédemment, la proposition avait été présentée aux membres le 25 juillet 2019, suite à la décision du conseil d'administration. La définition étant partie intégrante des statuts, la modifier implique d'amender nos statuts, ce que seule l'assemblée générale extraordinaire peut faire. C'est la raison de cette réunion.

La présidente a lu la proposition de définition :

« Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la société. Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au patrimoine de tous les peuples.

Les musées n'ont pas de but lucratif. Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire. »

La présidente a ensuite lu la définition du musée actuelle (en date de 2007) :

*« Un **musée** est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »*

Elle a alors invité Jette Sandahl, la présidente du Comité permanent pour la définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP), à faire une présentation devant l'assemblée générale extraordinaire au nom du comité.

2.1 Principaux arguments derrière la recherche d'une nouvelle définition du musée et présentation de la définition alternative choisie par le conseil d'administration.

Jette Sandahl, présidente du Comité pour la définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP) a présenté ce point, en résumant le processus et la proposition.¹

Elle a attiré l'attention sur l'évolution qu'engendrerait cette nouvelle définition, et a déclaré que si que le texte appelle nécessairement à des adaptations et à une révision, l'objectif premier de la formulation d'une nouvelle définition est de susciter un changement par le biais d'un outil pragmatique destiné à la communauté muséale internationale.

La présidente a ensuite laissé l'assemblée s'exprimer, en rappelant aux participants que le conseil d'administration s'était attaché à tenir compte de tous les points de vue, et ce depuis le début du processus. Les participants ont été invités à prendre la parole chacun à leur tour.

¹ Voir l'annexe 1.

2.2 Discussion et vote

Discussion

Avant de procéder au vote, la présidente a donné la parole aux participants, en expliquant qu'ils sont l'organe décisionnaire et législatif suprême de l'ICOM. Elle leur a demandé de ne pas hésiter à soumettre des idées ou des commentaires, en leur signalant qu'ils pouvaient débattre du contenu de la définition proposées, mais pas la modifier.

REMARQUE : tous les intervenants ont remercié le MDPP pour son travail.

Juliette Raoul-Duval, la présidente du **Comité national français (ICOM France)** a été la première intervenante invitée à prendre la parole. Elle a expliqué que, suite à la publication de la proposition de nouvelle définition du musée, fin juillet, ICOM France avait envoyé deux courriers à la présidente signés par un grand nombre de comités nationaux et internationaux du monde entier. Ces lettres exprimaient certaines réserves quant à la nouvelle proposition et demandaient le report du vote, arguant que les membres (par le biais des comités nationaux et internationaux, des alliances régionales, etc.) devaient poursuivre les débats.² Elle a précisé que les membres étaient d'accord que la définition soit mise à jour mais que davantage de temps devait être accordé à ce projet crucial. Elle a ajouté que, pour cette raison, ICOM France souhaite soumettre à l'Assemblée générale une autre proposition de décision, préparée dans les trois langues. La présidente d'ICOM France a ensuite lu la proposition de modification en français et en anglais.³

Matthew Trinca, le président du **Comité national australien (ICOM Australie)** a ensuite pris la parole. Il a indiqué qu'il comprenait les réserves qu'avaient certains participants sur la définition, concédant qu'il aurait été appréciable de bénéficier de plus de temps. Il a cependant précisé qu'il était temps de changer ; le monde observe l'ICOM, pour voir si la communauté muséale internationale acceptera d'embrasser l'avenir et d'être vecteur de changement, ce qui devra alors être communiqué largement, ou, au contraire, si elle restera ancrée dans le passé. Il a indiqué que, à ses yeux, c'est seulement en adoptant la proposition du MDPP et en continuant à parfaire ces espoirs et ces ambitions que l'ICOM pourrait y parvenir.

Elke Kellner, du **Comité national autrichien (ICOM Autriche)** a objecté que les membres de l'ICOM n'avaient pas eu suffisamment de temps pour réfléchir à la proposition et que, pendant la conférence générale, les participants avaient exprimé de nombreuses inquiétudes, notamment en ce qui concerne la formulation et ses conséquences potentielles. Elle a précisé que la définition du musée devait inclure des éléments caractéristiques, qui distinguent les musées des autres institutions ou ONG, car, dans de nombreux pays, la définition du musée de l'ICOM constituait un standard auquel les musées doivent correspondre pour recevoir des financements de l'État. Elle a souligné qu'il serait nécessaire d'avoir plus de temps pour débattre de la nouvelle définition, afin de promouvoir une compréhension mutuelle. Elle a indiqué que l'ensemble de la communauté de l'ICOM défendait ces valeurs importantes que sont la démocratie, l'intégration, la paix mondiale, la protection du climat et l'implication des communautés, qui doivent être parties intégrantes de la nouvelle définition. Cependant, l'organisation doit se mettre d'accord sur la façon dont ces valeurs sont exprimées. Elle a demandé à l'assemblée de reporter le vote.

² Le premier courrier adressé à la présidente a été envoyé le 2 août et est consultable en ligne ici : <https://www.icom-musees.fr/actualites/projet-de-nouvelle-definition-du-musee-proposee-par-icom>. Le second a été envoyé le 29 août et est consultable sur le lien suivant : <https://www.icom-musees.fr/index.php/actualites/invitation-reporter-lassemblee-generale-extraordinaire-de-icom> [consultés le 3 octobre 2019].

³ Voir l'annexe 2.

Luís Raposo, le président de l'**alliance régionale de l'ICOM pour l'Europe (ICOM Europe)** a lu la proposition d'ICOM France de modification de décision, en espagnol⁴. Il a ajouté que, si le report n'était pas une option, il serait contraint de voter contre la proposition de définition.

Il a expliqué qu'il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour débattre de la nouvelle définition du musée proposée et que l'idée de report avait pour but de conserver l'unité de l'institution. En effet, il convenait de rappeler que l'objectif originel de la définition actuelle, adoptée en 2007, avait toujours été de permettre un rapprochement. Il a conclu que la nouvelle définition devait être formulée habilement, clairement, et être exempte de termes inutiles.

Luc van Eekhout, le président du **Comité national néerlandais (ICOM Pays-Bas)** a expliqué que la proposition exprimait de nouvelles valeurs tout en conservant aussi les plus anciennes (dont certaines ont plus de 50 ans). Il a déclaré que la nouvelle définition proposée reflète fidèlement le paysage muséal actuel et que de nombreux musées néerlandais travaillent déjà dans ce sens. Il a demandé à l'assemblée de voter en faveur de la définition proposée.

La présidente du **Comité international pour l'éducation et l'action culturelle (CECA)**, Mila Chiovatto, a attiré l'attention sur le fait que la définition devait unir, et non diviser la communauté. Elle a souligné que la définition proposée ne reflétait pas de manière adéquate l'une des principales fonctions des musées : l'éducation, dans son sens le plus vaste. Elle a rappelé aux participants que le CECA était l'un des plus grands comités internationaux de l'ICOM et qu'à ce titre, les discussions sur ce sujet devraient donc être étendues à l'échelle internationale pour parvenir à un éventuel consensus.

La présidente du **Comité national canadien (ICOM Canada)**, Marie Lalonde, a indiqué que, le 15 août, le conseil d'administration de son comité avait approuvé une proposition visant à reporter le vote sur la définition. Elle a ensuite lu le texte de cette résolution⁵. Elle a affirmé qu'elle voterait contre la nouvelle proposition de définition, avec le soutien des membres de son comité, si l'assemblée n'avait d'autre choix que de se prononcer sur la décision conformément à l'ordre du jour. Elle a fait remarquer que le texte de la proposition, dans son état actuel, tenait plus de la vision ou de la déclaration de mission que de la définition.

La présidente du **Comité international pour les musées régionaux (ICOM-ICR)**, Irena Žmuc, a reconnu qu'il était nécessaire d'actualiser la définition actuelle, datant de 2007, pour qu'elle reflète les valeurs contemporaines. Elle a déclaré que la formulation de la nouvelle définition devrait être éloquente pour tous les lecteurs. Elle a précisé qu'il faudrait davantage réfléchir à comment la définition actuelle est utilisée, y compris par les membres institutionnels et individuels, les organisations externes, comme les décisionnaires, et le grand public en général. Elle a avancé que toute nouvelle définition devrait continuer à avoir une valeur fonctionnelle pour les décisionnaires locaux et régionaux, et refléter les très nombreux types de musées différents qui se développent en réponse aux besoins et aux situations variés de leurs publics.

Bruno Brulon Soares, le nouveau président élu du **Comité international pour la muséologie (ICOFOM)** a soulevé un problème : son comité n'avait pas eu assez de temps, depuis son élection, pour débattre de la nouvelle définition proposée. Il a indiqué qu'on ne pouvait attendre des membres qu'ils approuvent un texte sans avoir eu le temps d'y réfléchir. Il a ajouté que l'ICOFOM était clairement en faveur d'un report du vote. Il a soutenu que les débats entre le Nord et le Sud devraient être équilibrés, car de nombreux musées du Sud ne peuvent se permettre le luxe de se montrer progressistes, comme le suggère la proposition de définition.

⁴ Voir l'annexe 2.

⁵ Voir l'annexe 3.

Markus Walz, du **Comité national allemand (ICOM Allemagne)** a souligné un autre critère formel concernant la grammaire : le mot « musée » devrait apparaître au singulier, pas au pluriel.

Sergio Servellón, le président du **Comité national belge (ICOM Belgique)** a ajouté qu'une nouvelle définition ne pouvait être légitime que si elle était le produit d'un processus et de discussions véritablement constructifs et participatifs. Le temps limité dont ils disposaient avant le vote obligeait les membres à se diviser en deux catégories : les « réactionnaires » et les « progressistes », alors que la réalité est bien plus nuancée et qu'il faudrait plus de temps pour atteindre un consensus. Il a recommandé de choisir un report du vote.

Un représentant de l'**alliance régionale de l'ICOM pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ICOM LAC)** a ajouté que les membres avaient eu trop peu de temps entre la publication de la proposition de définition et le vote à l'assemblée générale extraordinaire. Il a convenu que la définition actuelle devait être actualisée et ajouté que, dans les Caraïbes, et particulièrement dans les zones récemment touchées par des catastrophes, les musées servent de centres d'information et d'aide, ainsi que de plateformes communautaires aux fonctions sociales et psychologiques. Il serait intéressant d'exprimer cette idée dans la définition. Il a plaidé pour que l'on accorde plus de temps au processus de révision de la nouvelle définition proposée.

Nelly De Carolis, la présidente du **Comité national argentin (ICOM Argentine)** et Renata Motta, la présidente du **Comité national brésilien (ICOM Brésil)** ont elles aussi pris la parole en faveur d'un report, précisant que cette option était pleinement soutenue par de nombreux comités internationaux et de comités nationaux latino-américains.

Ole Winther, le président du **Comité international pour la gestion dans les musées (INTERCOM)** a fait remarquer que tout le processus avait été participatif et mené de façon démocratique depuis ses prémices, à la conférence générale de Milan, en 2016, jusqu'à la publication, en août 2019, avant la conférence générale de Kyoto. Il a incité les participants à voter en faveur de la proposition, afin de pouvoir consacrer le rôle de chefs de file des musées et de leurs professionnels. Il a expliqué que ce rôle consistait à se montrer audacieux et à être tourné vers l'avenir, demandant aux participants de voter en faveur de la proposition de définition.

Une représentante du **Comité national italien (ICOM Italie)** a quant à elle exprimé de nombreuses réserves, expliquant que le texte n'était en effet pas une définition à proprement parler, mais plutôt une expression idéologique politiquement correcte. Elle a donc signifié que son comité voterait lui aussi contre la nouvelle proposition, si un vote avait bien lieu.

Une déléguée du **Comité national iranien (ICOM Iran)** a ajouté que la vocation pédagogique des musées ne figurait plus dans la version actuelle, ce qui était inacceptable, car c'est l'une des fonctions sous-jacentes des musées. Elle a demandé à remédier à ce retrait.

Une déléguée du **Comité national israélien (ICOM Israël)** a apporté son soutien à sa collègue d'Iran, ajoutant qu'il s'agissait sans doute de la première fois qu'Israël et Iran tombaient d'accord. Elle a indiqué que le texte, dans son état actuel, correspondait davantage à une déclaration de mission. Elle a elle aussi souligné l'importance de l'éducation, de l'apprentissage et de la délectation du patrimoine. Elle a ensuite demandé au conseil d'administration de définir un calendrier spécifique permettant une discussion ouverte et claire sur le sujet. Elle a conclu en mettant l'accent sur l'idée d'unité et sur le principe du dialogue ouvert, qui ont jusqu'à présent toujours caractérisé l'ICOM.

La présidente a invité un dernier intervenant, membre du Comité national des États-Unis, à prendre la parole. Un membre du **Comité national américain (ICOM États-Unis)**, Thomas Loughman, a précisé qu'être tourné vers l'avenir n'empêchait pas de respecter le passé. Il a ajouté qu'il était nécessaire que l'ICOM orchestre la conversation et œuvre à garantir le meilleur futur possible. Il a exhorté l'assemblée à adopter le texte, un geste puissant pour le reste du monde, tout en faisant valoir que des améliorations stylistiques et linguistiques pourraient toujours être apportées à un stade ultérieur. Il a conclu en affirmant que modifier la définition du musée de façon imparfaite changerait la vision qu'a le monde de l'organisation et symboliserait le rôle qu'elle aspire à remplir.

Débats et vote sur la décision

La présidente a clôturé les débats à 12 heures 03, en prenant acte des quinze (15) orateurs qui ont demandé le report du vote. Sur les conseils de la coordinatrice des affaires juridiques et institutionnelles, Morgane Fouquet-Lapar, et du directeur général, Peter Keller, elle a demandé à l'assemblée si les personnes qui demandaient un report du vote souhaitaient proposer un projet de de décision modifiée.

Juliette Raoul-Duval, la présidente d'**ICOM France**, a pris la parole et lu une proposition en français⁶, demandant à ce que cette décision modifiée soit soumise au vote. La présidente a lu la proposition de décision modifiée en anglais.

Matthew Trinca, le président d'**ICOM Australie** a déclaré qu'ils avaient été informés à l'avance que toute proposition de ce genre ne serait pas prise en compte, sans quoi son comité aurait soumis la décision modifiée qu'il avait préparée. Il a ensuite lu le texte préparé par ICOM Australie.⁷

Le président du **Comité national danois (ICOM Danemark)**, Søren la Cour Jensen, a déclaré que l'ordre du jour avait déjà été approuvé et ne pouvait pas être modifié pour inclure une modification de décision.

La **présidente** a répondu que, en prévision de cette situation, des avocats avaient été consultés et que, bien qu'il ne soit pas possible de modifier la nouvelle définition du musée proposée, il est possible de modifier la décision. Quinze comités ayant demandé un report du vote sur la définition, un amendement de la décision pouvait être envisagée.

La présidente du **Comité national guatémaltèque (ICOM Guatemala)**, Beatriz Quevedo Mejicanos, a proposé d'ajouter l'option du report dans le vote, car la vaste majorité des participants avait exprimé sa préférence pour cette possibilité.

George Abungu a précisé s'exprimer en tant que membre ordinaire, et non en tant que membre du MDPP. Il a affirmé que, quelle que soit la décision prise ce jour, elle aurait de sérieuses conséquences sur l'unité de l'ICOM à l'avenir. Il a soumis les commentaires suivants au sujet de la proposition d'ICOM France :

- l'expression « l'ensemble de la communauté muséale » est trop peu claire, d'un point de vue juridique,
- l'absence de calendrier défini, avec l'expression « pendant le temps nécessaire », posait problème et il faudrait décider d'un programme clair,

⁶ Voir l'annexe 2.

⁷ Voir l'annexe 3.

- il convient d'atteindre un consensus sur la nature des modifications à apporter (linguistiques et conceptuelles).

La présidente d'**ICOM Canada** a fait plusieurs suggestions, demandant si les décisions à l'ordre du jour pouvaient être modifiées de façon à préciser que, étant donné que la proposition ne parvenait pas à atteindre un consensus, la décision devrait être reportée à une date ultérieure spécifique, dans un an à compter de ce jour.

La présidente a indiqué que la proposition de décision d'ICOM Australie semble englober ce désir de report. Le texte a été affiché à l'écran pour que les membres puissent l'examiner. La présidente l'a lu à haute voix. ⁸

Luís Raposo, le président d'**ICOM Europe**, a exprimé des réserves sur l'ébauche d'amendement de décision proposée par ICOM Australie, car elle ne devrait inclure que deux éléments : le report et une date limite à laquelle la définition du musée devra être revue.

Le président d'**INTERCOM**, Ole Winther, a expliqué que, maintenant que l'ordre du jour avait été approuvé, il devait être respecté et qu'un vote sur la définition devait donc avoir lieu.

Un représentant du **Comité national suédois (ICOM Suède)** a exprimé son accord avec le président de l'INTERCOM, ajoutant que des éclaircissements sur ce qui est mis au vote devraient être apportés à ce stade.

Le président d'**ICOM Danemark**, Søren la Cour Jensen, a déclaré qu'une décision modifiée devrait être rédigée avant d'être soumise au vote, afin de pouvoir atteindre un consensus quant à la procédure de report. La présidente du **CECA** a ajouté qu'un texte combinant certains aspects des propositions australienne et française devrait être préparé.

Juliette Raoul-Duval, la présidente d'**ICOM France**, a objecté que la proposition française, soumise au nom de plusieurs comités nationaux et internationaux, restait à la fois simple et ouverte, ce qui avait été un choix délibéré, pour permettre de laisser un temps suffisant pour des discussions approfondies. Cette proposition reflétait donc selon elle fidèlement l'avancement de la discussion. Elle a souligné que modifier ces caractéristiques de façon à définir un calendrier serait souhaitable, mais que, d'un autre côté, la proposition d'ICOM France pouvait être adoptée et modifiée par la suite pour inclure une date limite.

George Abungu a décrié l'absence de véritable expression démocratique dans l'assemblée, arguant que quinze (15) voix ne reflétaient pas légitimement l'opinion globale de l'ICOM et qu'un consensus devrait, dans l'idéal, être atteint. La seule façon d'apaiser chacun, à ses yeux, était de respecter l'ordre du jour et de passer au vote sur la définition. Si cela s'avérait impossible, alors les trois propositions de report devraient être fusionnées en un texte unique. Il a proposé ce qui suit : « L'assemblée générale extraordinaire décide de reporter le vote sur la nouvelle définition du musée à une future assemblée générale extraordinaire et adopte le texte australien comme nouvelle proposition. »

La **présidente** a lu la proposition de décision suivante : « L'assemblée générale extraordinaire décide de reporter le vote sur la nouvelle définition du musée à une future assemblée générale extraordinaire et adopte le texte australien comme recommandation. » Elle a ajouté que, d'un

⁸ Voir l'annexe 4.

point de vue juridique, la date de la prochaine assemblée générale extraordinaire ne pouvait pas encore être fixée.

Luís Raposo, le président d'**ICOM Europe**, a exprimé son désaccord avec la deuxième partie de la décision, soulignant que celle-ci devait se résumer à l'essentiel.

La présidente du **Comité national uruguayen (ICOM Uruguay)**, Gabriela Beatriz Siccardi Pisano, a affirmé que, si le vote se prononçait contre l'adoption de la proposition du MDPP, alors un report serait obligatoire, auquel cas l'assemblée devrait décider quel texte adopter.

La présidente du **Comité de l'ICOM pour la conservation (ICOM-CC)**, Kristiane Straetkvern, a déclaré que l'assemblée devait procéder de façon méthodique, en commençant par un vote sur la proposition. Si celle-ci était rejetée, alors l'assemblée devrait articuler un plan définissant les prochaines étapes à suivre, ce qui enverrait un double message : les procédures juridiques applicables seraient respectées, et le changement resterait une priorité pour l'organisation.

La secrétaire d'**ICOM Autriche**, Elke Kellner, a suggéré que, afin de respecter la législation française, l'expression « pendant le temps nécessaire » soit corrigée et indique « au moins en 2020 ».

Le président du **Comité national burkinabé (ICOM Burkina Faso)**, Paul Koudougou, a affirmé que le report, clairement privilégié par la majorité de ceux qui avaient pris la parole, devrait être adopté et que, dans le cas contraire, passer au vote sur la proposition de définition entraînerait des dissensions irrémédiables.

L'assemblée a fait une courte pause.

La présidente a lu la proposition de décision modifiée :

Décision

L'assemblée générale extraordinaire (AGE)

- décide de reporter le vote de l'assemblée générale extraordinaire sur la définition du musée ;
 - prend note de toutes les contributions apportées lors de l'assemblée générale extraordinaire pour les futurs débats sur la définition du musée.
-

Les présidents d'**ICOM Pays-Bas** et d'**ICOM Danemark**, ainsi qu'un membre d'**ICOM États-Unis** ont contesté la proposition alternative de décision, les deux premiers répétant que l'ordre du jour devait être respecté, car il avait été approuvé. Le vote sur la proposition devait donc avoir lieu. Le troisième a quant à lui souligné que, s'il avait été clair qu'il était possible de suggérer une proposition alternative, alors bien d'autres auraient été soumises.

Le président d'**INTERCOM**, Ole Winther, a demandé si les statuts incluaient la possibilité de modifier un ordre du jour déjà approuvé. Le **directeur général**, Peter Keller, a expliqué que seules de petites modifications de l'ordre du jour lui-même étaient autorisées dans la législation française, mais qu'il était possible de modifier la décision figurant dans l'ordre du jour, ce dont il était ici question. Le président d'**INTERCOM** a répliqué que la modification proposée n'avait rien de mineur.

La **coordinatrice des affaires juridiques**, Morgane Fouquet-Lapar, a expliqué que, juridiquement parlant, il existe une distinction entre « ordre du jour » et « décision » et que seules des modifications mineures et non substantielles d'un ordre du jour sont autorisées. Elle a déclaré que ces modifications mineures ne doivent entraîner aucune déformation de l'objectif et/ou de l'identité originelle de l'association. Elle a ajouté que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire consistait à voter sur les statuts révisés. Un vote sur le report ne pouvait donc être considéré comme une modification de l'ordre du jour, car il entre dans le champ d'un vote sur la révision des statuts. Elle a expliqué que l'assemblée générale extraordinaire avait donc la capacité de modifier la décision telle que présentée initialement dans le document de travail.

La **présidente de l'ICOM**, Suay Aksoy, a déclaré que la possibilité de modifier la décision n'était pas connue avant le 27 août 2019. Elle a précisé que, en prévision des débats qui allaient probablement se tenir pendant l'assemblée générale extraordinaire, la présidente, le directeur général et la coordinatrice des affaires juridiques et institutionnelles avaient parlé avec des avocats français, qui avaient confirmé que l'assemblée générale extraordinaire pouvait modifier la décision pour inclure un report du vote sur la définition.

Compte tenu de ces informations, elle a annoncé que l'assemblée voterait sur le report.

Vote

La décision de reporter le vote sur la proposition de nouvelle définition du musée par le MDPP a été adoptée à la majorité, avec les résultats suivants :

Pour	Contre	Abstention	N'a pas voté
396	157	2	7
70,41 %	27,99 %	0,36 %	1,25 %

La **présidente de l'ICOM**, Suay Aksoy, a annoncé que les débats sur la nouvelle définition se poursuivraient. Elle a remercié le Comité permanent pour la définition du musée, perspectives et potentiels, indiquant qu'il avait suivi ce qui est sans doute le processus le plus démocratique et le plus transparent de l'histoire de l'ICOM, et que ce n'était pas la fin, mais au contraire un commencement.

L'assemblée générale extraordinaire a pris fin à 13 heures 41.

ANNEXES

ANNEXE 1

Texte de la présentation donnée par la présidente du Comité permanent pour la définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP), Jette Sandahl, à l'assemblée générale extraordinaire de l'ICOM à Kyoto le 7 septembre 2019

Le rapport soumis par le Comité pour la définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP) en décembre 2018 et un document reprenant les principaux arguments expliquant la nécessité d'adopter une définition révisée du musée ont été joints à l'invitation à prendre part à l'assemblée générale extraordinaire.

Je vais donc me contenter de résumer brièvement quelques points clés.

Le MDPP est un comité permanent composé d'experts nommés pour guider le conseil d'administration et le conseil consultatif sur certaines questions. Conformément à notre mandat, nous avons écouté, observé, étudié, analysé et rendu compte. Nous proposons différentes options au conseil d'administration, mais ne prenons pas part au processus de décision.

Nous ne participerons pas au vote aujourd'hui. Je ne vais pas non plus me lancer dans une défense passionnée de la nouvelle définition du musée. Ce n'est pas le rôle du MDPP.

La définition commune de ce que sont les musées, de ce que nous faisons, comment nous le faisons et pourquoi sert de pilier à notre communauté.

Elle communique ces principes aux membres du secteur et au grand public.

Elle doit guider et aider les musées dans leurs pratiques quotidiennes et dans leur recherche d'une vision plus large pour l'avenir.

Étant donné les évolutions rapides et constantes des sociétés qui nous entourent, la définition actuelle du musée semble de plus en plus lacunaire et inadéquate à guider et à aider les musées à trouver leur voie face aux multiples responsabilités complexes et aux défis et chances presque infinis auxquels nous sommes confrontés au XXI^e siècle.

Les huit paramètres, que beaucoup d'entre vous ont lus sur le site internet de l'ICOM, résument et fournissent un cadre aux points qui me semblent les plus importants et qu'une nouvelle définition devrait, selon moi, refléter à notre époque.

Tout d'abord, au cours de notre analyse et de nos conversations avec les professionnels des musées, nous avons découvert que la plupart d'entre eux voulaient protéger et préserver les fonctions traditionnelles des musées, composantes clés de leur identité. Ce sont elles qui nous distinguent des institutions similaires.

La nouvelle définition devrait donc conserver les caractéristiques uniques et déterminantes des la collecte, la recherche, la documentation, l'exposition et les autres moyens de communication des collections..

Ces fonctions reprennent cette essence des musées dans la continuité de la définition actuelle.

- 1. la définition du musée doit définir clairement les objectifs des musées et la base de valeurs qui leur permet de répondre aux défis et aux responsabilités déontologiques, politiques, sociaux, culturels et relatifs au développement durable qui leur incombent au XXI^e siècle,*
- 2. la définition du musée doit conserver, même si la terminologie peut varier, l'unité propre, caractéristique et essentielle des musées dans leurs fonctions de collecte, de préservation, de documentation, d'étude, d'exposition et de toute autre forme de communication des collections ou d'autres manifestations du patrimoine culturel,*

Toutefois, nous avons aussi constaté que les professionnels des musées souhaitent que ces fonctions essentielles soient contextualisées d'une façon qui n'apparaît pas dans la définition actuelle. Ils veulent qu'elles soient ancrées dans un cadre déontologique de valeurs et d'objectifs exprimés clairement, et qui sont largement absents de la définition actuelle.

En outre, ils souhaitent que nous fassions nôtre cette base de valeurs et d'objectifs, et pas que nous les emprunions, en quelque sorte, à nos partenaires, par exemple à l'UNESCO.

Trois thèmes importants façonnent l'environnement des musées à notre époque. Nous devons prendre conscience de ces thèmes et les aborder.

- 3. la définition du musée doit reconnaître l'urgence des crises naturelles et la nécessité de développer et d'appliquer des solutions durables,*
- 4. la définition du musée doit reconnaître et comprendre, en faisant preuve de respect et de considération, les conditions et les traditions très différentes dans lesquelles travaillent les musées à travers le monde,*
- 5. la définition du musée doit reconnaître et se préoccuper des héritages et de la présence continue de profondes inégalités sociales et de l'asymétrie de pouvoir et de richesses dans le monde, mais aussi à l'échelle nationale, régionale et locale,*

Les musées ne peuvent ni ne doivent ignorer la crise naturelle. Ils doivent s'intéresser au développement durable et proposer eux aussi des solutions durables. La séparation entre les humains et le reste de la nature qui apparaît dans la définition actuelle n'est plus une vision viable du monde.

Nous ne pouvons ni ne devons ignorer les différences de pouvoir et de richesses, historiques et présentes, ainsi que les inégalités de pouvoir et de ressources, qui, à notre époque, semblent s'accroître de manière absurde plutôt que se réduire, et qui sont aussi bien domestiques, nationales, régionales, locales, et surtout mondiales et transnationales.

Troisièmement, si nous souhaitons proposer une définition du musée commune et mondiale, nous devons comprendre et faire nôtre les grandes et très différentes conceptions du monde qui existent dans les divers contextes et conditions dans lesquels exercent les musées de par le monde.

Notre définition actuelle ne reconnaît aucun de ces problèmes sociétaux. Elle ne fournit aucun cadre permettant de comprendre l'urgence des conflits sociétaux, de la crise naturelle, de la diversité culturelle ou des différences politiques et économiques.

Et, étant donné que ces derniers points et paramètres touchent à la façon dont nous gérons et négocions nos relations avec le monde qui nous entoure,

6. *la définition du musée doit exprimer l'unicité du rôle d'expert des musées, en collaboration et conjointement avec leurs communautés, avec lesquelles ils partagent leurs responsabilités et leur autorité,*
7. *la définition du musée doit exprimer l'engagement des musées à constituer des lieux de rencontres significatifs et ouverts, des plateformes diverses pour l'apprentissage et les échanges,*
8. *la définition du musée doit exprimer le sens des responsabilités et la transparence avec lesquels les musées sont censés acquérir et utiliser leurs ressources matérielles, financières, sociales et intellectuelles,*

Ces dernières décennies, nous avons observé un véritable bouleversement dans la façon dont les musées perçoivent leurs fonctions traditionnelles, celles en lien avec les collections, qu'ils considèrent maintenant comme un prolongement de leurs obligations sociales et sociétales. Ce bouleversement est bien entendu inégal selon les régions, mais ils manifestent une volonté claire et partagée de faire bien plus qu'être « ouverts au public », comme le dit la définition actuelle.

Les musées expriment leur engagement à constituer des lieux de rencontres significatifs, à remplir leurs objectifs sociaux et humanitaires par le biais même de leurs fonctions premières, et non en opposition ou en concurrence avec celles-ci.

L'attention portée à la responsabilité et à la transparence est, comme vous le savez, chaque jour un peu plus grande.

Au cours de ce processus participatif et ouvert qu'était la collecte de propositions pour une nouvelle définition du musée, ces huit points clés ont servi de principes, de critères grâce auxquels le MDPP a pu évaluer les 269 propositions reçues de 69 pays dans 25 langues différentes, soumises sur la plateforme qui se trouvait sur le site internet de l'ICOM.

Au terme d'un processus très minutieux et en plusieurs étapes, nous avons fini par constituer une liste de cinq définitions différentes pour que le conseil d'administration puisse prendre une décision.

Ces cinq définitions étaient alors toutes des hybrides éditées qui combinaient plusieurs propositions, avec des ajouts, des suppressions ou des modifications. Chacune, dans sa forme et son approche particulières, respectait les paramètres mentionnés ci-dessus. Dans le même temps, il nous semblait important qu'elles soient diverses dans leur utilisation des concepts et de la langue, en conservant des différences régionales et culturelles et un ton de voix propre.

Je devrais peut-être répéter que le MDPP n'est pas à l'origine de ces propositions. Nous n'avons fait que les modifier, nous n'en sommes pas les créateurs. Nous ne sommes que les sages-femmes, pas les parents.

Voici donc la définition choisie par le conseil d'administration pour remplacer la définition actuelle dans les statuts.

« Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la société. Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au patrimoine de tous les peuples.

Les musées n'ont pas de but lucratif. Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire. »

Il est difficile de retrouver toutes ses attentes dans une seule définition, lorsque l'on a constaté la grande richesse des 269 propositions d'origine. Et je crois que nous devons percevoir la définition comme étant un travail toujours en cours. Si une définition se doit d'être d'une grande stabilité, elle ne doit pas pour autant être statique et il sera nécessaire de modifier et d'adapter toute nouvelle définition qui tentera d'exprimer et de servir les objectifs et les besoins d'une nouvelle ère.

Une personne a fait remarquer, lors d'une des nombreuses étapes dont j'ai parlé, que ce changement serait aussi radical que lorsque l'expression « au service de la société » a été ajoutée à la définition, dans les années 1970. J'ai répondu que, selon moi, ce changement était moins percutant. Il est pourtant devenu tout aussi controversé.

Alors, laissez-moi finir par cette déclaration :

si vous décidez d'adopter la nouvelle définition, nous devrions encore être prêts à travailler avec elle, à en explorer ses limites et ses frontières en l'appliquant à différents contextes. Vous devriez la percevoir comme un outil qui sera adapté, aiguisé et optimisé les prochaines années.

Si vous décidez de ne pas l'adopter, nous devons veiller à protéger ces nouvelles méthodes de travail participatives développées lors des tables rondes et ne pas oublier l'incroyable potentiel des plateformes en ligne pour une plus vaste participation de nos membres du monde entier.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 2

Ébauche de décision modifiée lue par la présidente du Comité national français

ICOM Extraordinary General Assembly, September 7th 2019

Amended text: The Extraordinary General Assembly:

- 1) Thanks MDPP working group members for their valuable work
- 2) Takes note of the MDPP report and the revised definition that are presented
- 3) Notices the definition, proposed 6 weeks before the General Conference, did not succeed in gathering the whole museum community, on a crucial definition for the unity of our organization
- 4) Asks the chair of ICOM and the Executive Board to make it possible to call for further discussion, as long as necessary, to find a consensus It is requested to put the amended version to vote.

Assemblée générale extraordinaire de l'ICOM, 7 septembre 2019

Texte amendé : l'Assemblée générale extraordinaire :

- 1) Remercie le comité MDPP et ses membres de leur riche travail
- 2) Prend note du rapport et de la définition proposée qui nous ont été présentés

- 3) Constate que la définition proposée, qui a été diffusée un mois et demi avant la conférence générale, n'a pas réussi à fédérer l'ensemble de la communauté muséale, sur une définition cruciale pour l'unité de notre organisation
- 4) Demande à la présidente et au CA de pouvoir continuer le travail de réflexion engagé pendant le temps nécessaire pour trouver un consensus. Il est demandé que ce texte amendé soit mis au vote.

ICOM Asamblea General extraordinaria, 7 septiembre de 2019

Texto enmendado: La Asamblea General extraordinaria

- 1) Agradece al Comité MDPP y sus miembros por su importante trabajo
- 2) Toma nota del informe y la definición propuesta que nos ha sido presentada
- 3) Considera que la definición propuesta solamente ha sido conocida cerca de un mes antes de la Conferencia General y no ha logrado federar a toda la comunidad de los museos en una definición crucial para la unidad de nuestra organización
- 4) Solicita a la Presidenta y la Junta Directiva que continúen el trabajo de reflexión iniciado durante el tiempo necesario para llegar a un consenso. Esta solicitado que esta decisión sea sometida a votación.

ANNEXE 3 Texte de la résolution sur la proposition de définition du musée soumise par le conseil d'administration du Comité national canadien (ICOM Canada)

Étant donné qu'ICOM Canada représente un groupe dévoué de professionnels des musées et d'universitaires passionnés par les musées et le développement international de leur réseau, et étant donné que la conférence générale de l'ICOM, Kyoto 2019, prévoit d'adopter une nouvelle définition du musée lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue ce jour ;

Étant donné que de nombreux comités nationaux et internationaux ont exprimé leur souhait de reporter l'assemblée générale extraordinaire afin de poursuivre la réflexion sur la définition du musée ;

Étant donné que la proposition de définition à adopter ne reflète pas le travail effectué par les comités nationaux, y compris celui du Canada, le conseil d'administration d'ICOM Canada a apporté son soutien à la demande de report du vote de l'assemblée générale extraordinaire et déclare que, si cette assemblée devait se tenir et un vote sur la définition avoir lieu, ICOM Canada n'aurait d'autre choix que de voter contre.

ANNEXE 4

Texte proposé par le Comité national australien

ICOM Kyoto, 2019

Une troisième voie vers une nouvelle définition du musée

Préambule

Nous pensons que les musées ont une place de plus en plus importante dans la création et la diffusion des connaissances, mais aussi pour soutenir la compréhension mondiale au XXI^e siècle.

Ils ont une capacité sans égale à enrichir la vie des individus, de leurs communautés et de leur environnement.

Les musées, si profondément ancrés dans nos communautés, nous rappellent ce que signifie être humain. Leur considération pour la culture, le patrimoine et l'environnement est à la fois assertive et affective. Elle accroît nos connaissances sur la vie des autres et sur les situations que nous partageons dans le monde entier.

C'est pour cela que nous nous engageons à percevoir, à reconnaître et à articuler la valeur et le rôle social des musées. Nous vivons une période de mutation qui nécessite d'inventer et d'innover pour répondre aux défis de demain. Les musées inspirent les valeurs humaines, la créativité et les capacités qui nous permettent d'affronter l'avenir avec confiance et sagesse.

Nous devons communiquer ces qualités et valeurs intrinsèques des musées, non seulement en notre sein, mais aussi à la communauté mondiale au sens large. Il ne suffit plus de faire comme autrefois, car nos responsabilités dépendent des besoins présents et futurs de nos publics et de la planète, autant que de leur passé.

Pour cela, nous sommes d'avis qu'il est urgent de proposer une nouvelle définition du musée pour articuler la puissance et le potentiel des musées en ces temps de grands changements.

Nous proposons donc que l'assemblée générale extraordinaire :

- affirme la nécessité de proposer une nouvelle définition du musée qui démontre avec précision et de façon exhaustive la place et le potentiel des musées au XXI^e siècle,
- soutienne la substance et l'esprit de la nouvelle définition du musée proposée par le conseil d'administration.

Toutefois, reconnaissant l'intérêt de disposer de plus de temps pour que les membres puissent réfléchir à la nouvelle définition du musée, nous proposons que l'ICOM s'engage à adopter une nouvelle définition lors de la prochaine assemblée générale, en 2020, qui respecte les principes de la nouvelle définition proposée par le conseil d'administration, mais demande au Comité pour la définition du musée, perspectives et potentiels d'appliquer un processus de consultation et d'analyse, avec l'aide des comités nationaux et internationaux, dans le but de parfaire la formulation de la définition.